

# Info DFCI

Juin 2004 – n° 52

Bulletin du centre de documentation « forêt méditerranéenne et incendie »

## Haute-Corse Pastoralisme et incendie



Photo ODARC Bastia

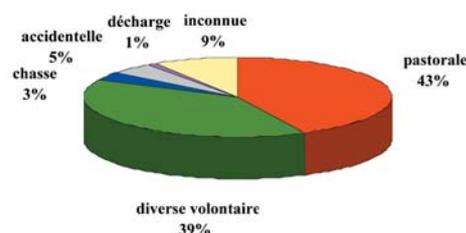
Exploitation de bovins-viande dans le Cap-corse (Macinaggio).

**L**es incendies de forêt de l'été 2003 ont été catastrophiques dans l'ensemble de la zone méditerranéenne et plus particulièrement dans quelques départements comme le Var, la Corse du Sud et la Haute-Corse.

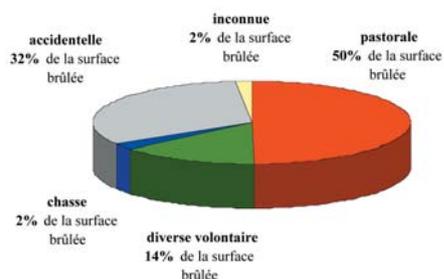
Ce dernier détient le triste record du nombre de mises à feu et des surfaces incendiées favorisées comme partout par des conditions climatiques (canicule et sécheresse) exceptionnelles. Mais au delà du constat global, l'analyse de l'origine des différentes mises à feu\* met en évidence certaines spécificités de ce département et en particulier les relations entre le pastoralisme et les incendies.

43% des départs de feux de l'été 2003 sont liés au pastoralisme et ont engendré la moitié de la superficie brûlée totale.

Afin de mieux comprendre ce phénomène complexe, aux composantes historiques, culturelles, sociologiques, économiques étroitement imbriquées, il nous a semblé intéressant d'aller à la rencontre des différents acteurs de la prévention et de la lutte de ce département et de leur donner la parole.



Pourcentage des mises à feu par origine supposée.



Pourcentage des surfaces brûlées selon l'origine supposée.

### SOMMAIRE

Pastoralisme et incendie en Haute-Corse

Retour d'expérience sur les feux de forêt : la cellule « pyroscope » en Corse du Sud

Une nouvelle échelle de danger météorologique

Brèves – Lu pour vous

\*Source : ODARC (Office du Développement Agricole et Rural de la Corse)

La base de données concerne les incendies ayant éclaté entre le 1/06 et le 30/09 de chaque année et chacun de ces incendies est renseigné sur l'origine supposée (pastorale, diverse volontaire, chasse, décharge, accidentelle), le type de végétation concernée, le point de départ (intérieur des terres, bord des routes).. Un effort particulier est accompli pour l'analyse des causes liées à l'élevage : prise en considération du type de cheptel ainsi que le système d'élevage (typologie des systèmes d'élevage de l'Inra). La base de données de l'ODARC prend en compte tout départ de feu, contrairement à Prométhée qui ne recense que les feux pour lesquels les moyens de secours sont intervenus.

# Haute-Corse Pastoralisme et incendie

**C**et entretien a été réalisé à Bastia par Catherine Tailleux (Infos DFCI) avec Jean-Baptiste Casanova (responsable du service pastoralisme et prévention des incendies de l'ODARC) Madeleine Antona, agent pastoraliste dans le Cap-Corse et Pierre Havet (responsable de la cellule forêt à la DDAF).

**Catherine Tailleux : Le pastoralisme a-t-il toujours été associé à l'usage du feu ?**

Non, le recours au feu pour « ouvrir » le milieu n'est devenu une technique couramment utilisée par les pasteurs-cueilleurs que depuis une cinquantaine d'années.

**C. T. : Que s'est-il passé ?**

La déprise agricole et notamment la rupture du système agro-pastoral à la fin du 19<sup>e</sup> siècle, ont contribué à favoriser l'embroussaillage des espaces autrefois cultivés notamment en céréales. Cet ancien système économique et social était basé sur une production vivrière et permettait de valoriser l'ensemble des ressources du milieu naturel de façon raisonnée.

Ces mutations économiques, associées à l'hémorragie démographique qu'elles ont suscitées, ont rompu l'état d'équilibre que l'homme avait réussi à trouver avec son milieu naturel.

Ainsi la libération des contraintes d'espaces, la faible pression animale sur le milieu ont engendré un emmaquisement et une diminution de la valeur alimentaire des parcours.

**C. T. : Aujourd'hui, l'occupation et la gestion de l'espace rural sont souvent basées sur un pastoralisme très extensif. Quelles en sont les conséquences ?**

La principale conséquence est le feu, destiné à ouvrir le maquis devenu trop haut, trop fermé et d'un faible intérêt fourrager. Le troupeau peut alors consommer les jeunes repousses des arbustes et les herbacées qui colonisent dans un premier temps le terrain.

Mais très vite (1 ou 2 ans selon les milieux) les espèces pyrophytiques recolonisent le milieu obligeant l'éleveur à brûler de nouveau pour obtenir une amélioration fourragère fugace.

Ainsi s'enclenche le cycle des feux pastoraux, dont la fréquence n'autorise plus la repousse des espèces ligneuses du maquis. C'est alors une friche peu productive qui s'installe obligeant l'éleveur à agrandir sans cesse son territoire. Il s'engage alors dans une spirale de consommation de l'espace qui hypothèque à long terme la reproductibilité des systèmes écologiques. C'est un



Photo ODARC Bastia

Troupeau de brebis laitières à la station expérimentale de l'élevage de l'ODARC (Altiani).

cercle vicieux qui conduit à une impasse.

**C. T. : Quel est votre rôle dans ce contexte ?**

La mission confiée aux agents pastoralistes est de proposer aux éleveurs des alternatives durables permettant de casser cette logique de « gestion » par le feu.

Depuis maintenant une vingtaine d'années, l'équipe des agents pastoralistes travaille en collaboration avec tous les acteurs – éleveurs, agents de développement agricole, forestiers, forestiers-sapeurs, élus – afin de proposer des systèmes de gestion qui permettent un développement économique des exploitations compatible avec la gestion durable des ressources et la protection des milieux.

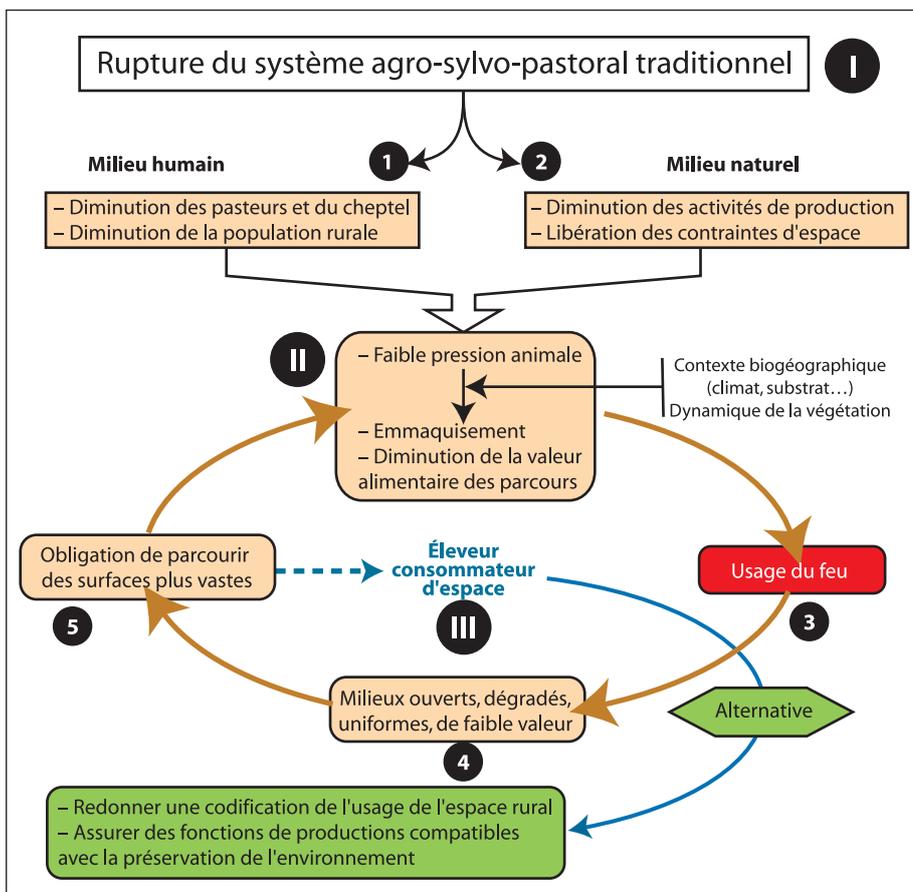
Nous nous efforçons de proposer des solutions techniques et agronomiques des plus simples au plus élaborées selon les situations (plaine, piémont, montagne) et adaptées aux besoins des différents systèmes d'élevage.

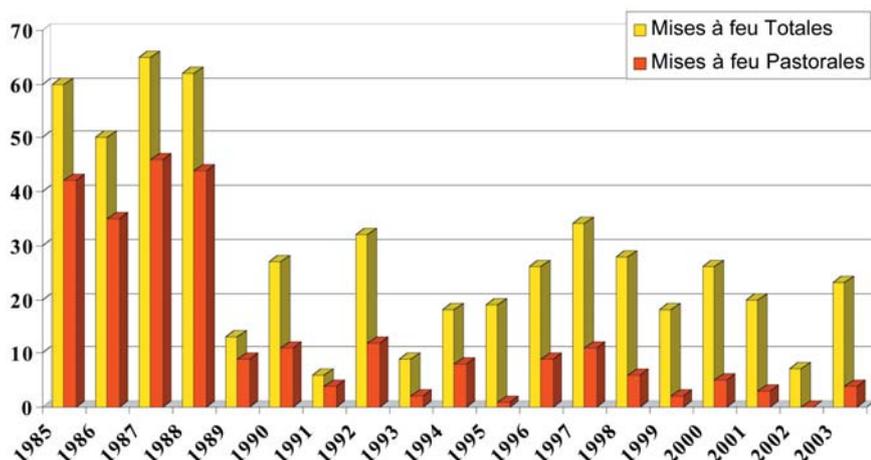
**C. T. : Une des actions de votre service concerne la mise en place d'un réseau régional d'expérimentations fourragères. Quel est le rôle de ce réseau ?**

Il a permis d'étudier le comportement des espèces et variétés fourragères adaptées aux conditions pédo-climatiques de la Corse, de les tester en vraie grandeur grâce à la participation d'éleveurs volontaires, désireux de structurer leur système fourrager.

Des actions de sensibilisation et d'animation permettent de diffuser et de valoriser ces résultats.

Au quotidien, nous sommes en relation étroite avec les éleveurs à qui nous apportons un appui technique et administratif. Nous participons également à la formation des futurs éleveurs.





Évolution du nombre des mises à feu totales et des mises à feu d'origine pastorale sur la période 1985-2003 dans le Cap-Corse.

**C. T. : Cette politique de proximité a porté ses fruits. Le Cap-Corse est un exemple emblématique. Madeleine Antona, vous êtes l'agent pastoraliste de cette région depuis une vingtaine d'années, pourriez-vous nous parler de la politique mise en place ?**

L'exemple du Cap-Corse est encourageant. Dans cette micro-région traditionnellement ravagée par le feu, le Parc naturel régional a décidé dès 1985 de mettre en place une politique de prévention active avec notamment l'implantation d'un agent pastoraliste. J'ai donc été chargée de développer un véritable réseau composé de tous les partenaires (administrations, élus et surtout éleveurs), ce qui a permis au cours des années de faire diminuer de façon significative le nombre de mises à feu et les surfaces incendiées (cf ci-dessus).

De 1985 à aujourd'hui, on peut constater une nette régression des départs de feux toutes origines confondues et à partir de 1989, une forte diminution des feux d'origine pastorale.

Tous les problèmes ne sont pas réglés pour autant mais ces chiffres démontrent qu'une politique de prévention basée sur une connaissance fine du terrain, des différents acteurs et surtout des besoins des éleveurs, peut donner des résultats encourageants en employant des solutions et des aides adaptées.

**C. T. : Quelles sont les limites de votre action ?**

Les alternatives techniques que nous proposons sont surtout adaptées et mises en œuvre dans des exploitations déjà structurées ou soucieuses de développer une production fourragère suffisante et de qualité.

Cela concerne surtout les élevages ovins et dans une moindre mesure, les caprins et les bovins.

Car parallèlement à ces unités d'élevage bien identifiées, il existe des « élevages » (surtout bovins) dont l'existence et la survie sont étroitement liées à l'octroi

des différentes primes animales et végétales (dispensées par l'Europe dans le cadre de la PAC) et peu ou pas concernés par la gestion du territoire. En effet, ils utilisent un espace non délimité et très étendu, qu'ils ne maîtrisent aucunement du point de vue foncier.

Toutes ces raisons font que nos actions de prévention et de sensibilisation n'ont aucun effet sur cette catégorie « d'éleveurs » et le recours au feu demeure une pratique couramment utilisée.

Pour contrer ces dérives, il conviendrait de réfléchir et de proposer des solutions réalistes et pertinentes, destinées à favoriser les systèmes pastoraux respectueux de l'environnement et à pénaliser fortement en revanche, les « propriétaires » de bétail.

Ces différentes solutions devraient être élaborées par l'ensemble des administrations et organismes compétents en la matière (DDAF, SDIS, ODARC,...) et seraient donc de deux types :

– celles qui seront incitatives (mieux prendre en compte les prairies pour le calcul du chargement...)

– celles qui seront répressives (application de l'arrêté d'interdiction de pâturage sur terrains incendiés, suppression des parcelles incendiées de la déclaration des surfaces, obligation d'évaluer les potentialités agro-pastorales avant d'installer un jeune agriculteur...)

C'est ainsi, peut-être, que parviendrons-nous en Corse, à contrer ces dérives. Mais cela dépasse très largement les missions qui sont dévolues aux agents pastoraux de l'ODARC.

**C.T. : Pierre Havet, en tant que responsable de la cellule forêt à la DDAF à Bastia pourriez-vous nous expliquer quelles sont donc les nouvelles mesures prises en vue de traiter les causes volontaires et l'impact espéré ?**

La DDAF a mis en place depuis l'année dernière une mesure destinée à supprimer l'intérêt de l'incendie pour les possesseurs de troupeaux dans le cadre de l'Article L 332-10 du code forestier qui interdit au pacage les bois, forêts, plantations, maquis et garrigues incendiés. Celle-ci rend inéligible à la déclaration de surface (primes agricoles) les terres en maquis incendiées.

Cette mesure est à gérer avec discernement car il ne faut pas pénaliser un éleveur entretenant sa propriété qui voit son parcellaire incendié par un « concurrent » sur le même territoire pastoral.

La réduction de la durée d'interdiction de pacage et la réintégration de ces surfaces dans les droits à prime, n'est autorisée qu'après un diagnostic d'exploitation et un engagement de l'éleveur à un entretien durable de ce parcellaire.

Une autre mesure concernerait le traitement du bétail non identifié divaguant : en mettant en place des mesures destinées à les mettre en fourrière et à les abattre.

Le souhait de la DDAF est d'accompagner une politique d'entretien de l'espace par des éleveurs et des agriculteurs responsables qui sont indispensables dans la gestion des territoires ruraux.

**C. T. : Comment cela se traduit-il sur le terrain ?**

Cette incitation se traduit traditionnellement par la prise en compte annuelle d'un volume moyen de 300 ha d'ouvertures de parcelles effectuées par les forestiers-sapeurs sous le thème « amélioration pastorale ».

Cette action est pilotée par les agents de l'ODARC (après vérification nécessaire de la maîtrise foncière). Les éleveurs entretiennent ensuite eux-mêmes ces parcelles, les agents pastoralistes suivant la gestion ultérieure en l'accompagnant de mesures telles que l'aide à la création de prairies, la mise en place de clôtures, etc.

Il s'agit comme vous le voyez d'un panel de mesures réglementaires qui, conjuguées à d'autres, s'insèrent dans le dispositif global.

Je tiens à souligner l'importance du travail collégial mené par l'ensemble des partenaires agricoles et forestiers dans le domaine de la prévention et ceux de la lutte.

Contact : ODARC (service pastoralisme)  
Tél. 04 95 30 95 30 et DDAF2B, Pierre Havet  
(service environnement forêt) Tél. 04 95 32 84 00

### L'aspect foncier en Corse

L'île est à ce titre un territoire d'exception. Une des particularités du droit fiscal français en Corse concerne l'exemption de droits de succession sur les biens qui restent en indivision (et ce depuis Napoléon soit l'année 1800). Ainsi, depuis plusieurs générations une grande majorité des terres sont la propriété indivise d'une quantité d'ayant-droits. Donc en pratique les éleveurs ont libre accès à un territoire dont ils ne sont pas propriétaires mais dont ils disposent. Par contre, lorsqu'ils veulent acquérir la maîtrise du foncier afin par exemple d'investir durablement dans le développement agricole ou pastoral, ils se heurtent le plus souvent à d'énormes difficultés très complexes à surmonter.

On se retrouve face au dilemme suivant : comment imposer au berger de gérer rationnellement un territoire dont il n'a que très peu souvent la maîtrise foncière ? Mais aussi pourquoi un éleveur essaierait-il de résoudre son problème de foncier alors qu'il peut disposer d'un espace quasi illimité en superficie, sans aucune contrainte ?

# Corse du Sud

## Retour d'expérience sur les feux de forêt : la cellule « pyroscope »

**L**e département de Corse du sud expérimente depuis 2001 un dispositif destiné à mesurer l'efficacité des coupures de combustibles qui cloisonnent les massifs. Lors de chaque incendie, une équipe appelée la cellule « pyroscope », collecte sur le terrain un certain nombre de données.

**Ces informations observées et relevées en direct servent à analyser le sinistre et à réaliser des retours d'expérience les plus objectifs possible.**

**Son autre mission consiste à apporter au commandant des opérations de secours un appui technique en matière de cartographie et d'aide à la décision.**

L'un des axes importants du Plan Départemental de Prévention des Incendies en Corse du Sud est le cloisonnement de l'espace par des coupures de combustibles : les Licagif (Ligne de Combat préparée à l'Avance contre les Grands Incendies de Forêts). Leur objectif est de faciliter la lutte contre les grands feux, responsables de l'essentiel des surfaces détruites.

Compte tenu des enjeux techniques et financiers liés à ce type d'ouvrages, il était important d'évaluer leur efficacité grâce à des retours d'expérience les plus pertinents possible. Ces derniers devaient dépasser le niveau d'un simple entretien après l'événement avec les acteurs présents sur le feu. En effet, ce genre d'analyse est nécessairement teintée d'une certaine subjectivité.

Ainsi le département de la Corse-du-Sud a expérimenté durant les saisons 1999 et 2000 l'engagement sur le terrain d'une équipe spécialisée (bureau d'études) pour la collecte des données nécessaires à l'établissement d'une analyse objective a posteriori.

Cette expérience a démontré que le suivi en direct de l'incendie est indispensable au retour d'expérience pour plusieurs raisons : d'une part, par l'objectivité et le caractère unique de certaines données qui ne peuvent être obtenues qu'en direct (météo sur site, comportement du feu, nature du combustible présent sur la coupure avant le passage du feu, ...). D'autre part, grâce à l'observation et l'enregistrement de séquences-repères, complétées par les enquêtes réalisées après feu, et qui permettent une reconstitution objective du déroulement de l'événement.

Depuis 2001, la Corse-du-Sud s'est donc dotée d'une structure spécialisée d'observation et de collecte de renseignements en direct : la cellule Pyroscope. Intégrée à l'ordre d'opération départemental feux de forêts, elle assure dans le même temps une mission d'appui tech-

nique auprès des commandants d'opération de secours.

### La collecte des données

C'est la mission prioritaire de la cellule lorsqu'elle intervient pendant un incendie. Il s'agit de rassembler les informations suivantes :

– Les données météorologiques : l'enregistrement in situ des facteurs météorologiques est impératif. Il permet d'enregistrer des modifications de tendance météorologique que le réseau Météo-France ne pourrait déceler du fait de l'éloignement de ses stations.

– Les données concernant l'humidité de l'air, la vitesse et la direction du vent sont prioritaires. Le suivi est réalisé avec des matériels individuels (anémomètre, hygromètre).

– La flamme : c'est l'élément de base qui permet de caractériser la puissance de l'incendie avant et sur la coupure (en appliquant l'échelle logarithmique de Hought et Albin). Son observation se fait perpendiculairement à l'axe de propagation. La hauteur de la flamme est estimée par rapport à la hauteur de la végétation.

– Les moyens de lutte : le suivi in situ de la montée en puissance du dispositif de lutte et de son engagement, par des cartographies successives, facilite la reconstitution de l'événement à posteriori

– Les images : elles sont indispensables pour attester de la puissance de l'incendie avant et sur les surfaces débroussaillées (Licagif, débroussaillage légal, auto-protection des peuplements, zone de confinement, coupure agricole...), à la traversée d'une piste ou d'une route, sur les crêtes ou dans les talwegs.

– Les données complémentaires : à l'issue du sinistre, la cellule retourne généralement sur le terrain pour décrire l'impact du feu sur la végétation (auto résistance des peuplements) et sur les habitations (efficacité du débroussaillage légal).

### L'appui technique sur feu établi

En premier lieu, la mission de la cellule Pyroscope est de fournir au COS, en temps réel, la cartographie du feu. Elle est actualisée régulièrement (idéalement heure par heure). Les cartes successives sont présentées au COS et transmises au CODIS. Elles comportent les éléments suivants : les axes routiers importants (publics ou pistes), les points sensibles (village, hameau, camping...), le réseau hydrologique, le point de départ ainsi que l'enveloppe et l'axe de propagation du feu, l'emplacement des moyens de lutte engagés, les équipements DFCI présents sur la zone (Licagif, points d'eau, pistes), l'estimation de la surface parcourue

Pour les agents les plus rompus au phénomène incendie, l'appui au COS peut aller au-delà de cet aspect purement cartographique et entrer dans une logique d'aide à la décision concernant le développement et la propagation de l'incendie selon les conditions météo. Ils peuvent également proposer des idées de manœuvres intégrant notamment l'emploi de moyens de génie civil ou de techniques d'extinction particulières (feu tactique...).

#### Fonctionnement de la cellule

*Elle est constituée de 8 agents confirmés en matière de feux de forêts. Ils sont issus du service environnement forêt de la DDAF (5 agents) et de la cellule DFCI de l'ONF (3 agents).*

*Pendant les 3 mois d'été, 3 agents sont mobilisés les jours à risque météo très sévère ou exceptionnel :*

*un agent « d'astreinte » présent toute la journée sur chacun des 2 secteurs (nord et sud) du département, le troisième agent, dit de « renfort », activé pour prêter main forte à l'agent d'astreinte en cas d'incendie déclaré.*

## L'exemple du feu de Saint Cyprien

Un incendie a parcouru une superficie d'environ 46 ha le 9 août 2002 sur les communes de Zonza et Lecci, avant d'être maîtrisé par les services de lutte sur une Licagif. Cet ouvrage, situé à l'avant d'une zone urbanisée, a permis de sauvegarder plus de 300 hectares d'espace naturel.

La cellule Pyroscope a été engagée sur ce sinistre dès le départ. Les images prises pendant l'événement et les autres données recueillies ont conduit aux conclusions suivantes :

La coupure de combustible a pleinement joué son rôle. Elle a permis de passer de la lutte contre un feu de maquis très virulent (puissance de 17.000 kW/m) à un problème de traitement de feu courant dans de l'herbe sèche (puissance de 40 kW/m) sur un espace aménagé à cet effet, en toute sécurité pour les personnels engagés et avec des moyens allégés. Au final, deux CCFS ont permis de stopper net un front de près de 300 mètres de long. (photo ci-contre)

Le phénomène de saute courte du front de feu sur l'ouvrage, qui avait été pressenti, a bien été observé mais son traitement n'a pas posé de problème.

Aucune saute longue au-delà de l'ouvrage n'a été constatée, malgré un vent soufflant en rafales à près de 70 km/h.

L'état et la conception globale de la coupure ont satisfait les services de lutte; cependant ils ont rencontré des problèmes pour l'extinction de foyers au niveau des tas de pierres maintenus sur l'emprise de l'ouvrage à l'issue des travaux d'épierrage.

Le positionnement de la coupure devant les zones loties a permis de confirmer cette option stratégique en combinant attaque du feu et protection des points sensibles.

### Les premiers enseignements

Les analyses et les conclusions établies à partir de données objectives recueillies par la cellule sont largement partagées par les acteurs de la prévention et de la lutte.

La cartographie du feu est un élément très apprécié par le COS. Le travail réalisé par la cellule Pyroscope allège d'autant sa mission en matière de renseignement sur le sinistre.

A la demande des services de lutte, la mission "d'expertise" sur l'incendie en cours pourrait être encore renforcée, le recueil de données restant néanmoins la première vocation de Pyroscope.

Il est important que la cellule Pyroscope soit intégrée en tant que telle à l'ordre départemental d'opérations.

Afin de mesurer l'efficacité du débroussaillage la cellule Pyroscope renseigne systématiquement une fiche descriptive pour chaque maison ayant subi le passage du feu (depuis 2003). Les renseignements portent sur le type et l'ampleur du feu, la végétation environnante, la description de la maison



L'arrivée des flammes sur la Licagif.



Le positionnement des moyens de lutte sur l'ouvrage.



En arrivant sur la coupure, le feu se transforme en un « petit feu courant » dont le vecteur principal est la litière.

(matériaux, ouvertures...) et du débroussaillage réalisé à ses abords, l'impact du feu observé sur l'habitation. À terme, l'analyse de ces données accumulées sur 2 ou 3 saisons permettront d'ajuster ou modifier au besoin la réglementation départementale relative au débroussaillage légal et d'adapter

le règlement des futurs Plans de Prévention des Risques Incendies de forêts (PPRIF), en vue d'une meilleure protection des personnes et des biens.

DDAF2A: Carole Timstet  
(service environnement forêt)  
Tél. 04 95 51 86 64

# Une nouvelle échelle de danger météorologique

**L'**année 2004 marque une nouvelle étape de la prévision météorologique des feux de forêts. Cette nouvelle échelle de danger, plus claire, présente deux particularités. D'une part, c'est le fruit d'une réflexion menée en commun par les services de Météo France et les États-majors de zones (EMZ), du Sud-Est et du Sud-Ouest. D'autre part, cet outil collectif sera utilisé pour la première fois par l'EMZ du Sud-Ouest.

L'échelle de danger météorologique d'incendies change.

*Rappelons que cet outil d'aide à la décision permet aux services de prévention et de lutte d'anticiper et d'adapter leur stratégie en fonction des conditions annoncées.*

La nouvelle échelle de danger comporte 6 niveaux de couleur numérotés de 1 à 6 : faible, léger, modéré, sévère, très sévère et exceptionnel. La prévision de ce niveau de danger est le résultat d'un long travail d'expertise. Plusieurs heures de labeur pour le prévisionniste feux de forêt de Météo-France, à Valabre, avec l'étude de tous les indicateurs de danger dont il dispose, tels que l'Indice Forêt Météo, la vitesse de propagation de feu. L'analyse permet d'attribuer à chaque zone le niveau de danger qui lui convient. Ces informations sont transmises aux services concernés dans chaque département et leur

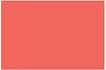
permettent d'adapter leur stratégie de prévention et de lutte : déclenchement du guet armé par exemple. À ceux qui, en zone méditerranéenne, seraient angoissés par un changement d'échelle, il faut préciser que cela ne devrait pas bouleverser fondamentalement les habitudes. Les 6 niveaux correspondent, en terme d'intensité, à ceux qui existaient jusque là. Ainsi, si l'on devait re-analyser selon la nouvelle échelle de danger la dramatique journée du 28 juillet 2003, où le feu brûla dans le Var plus de 7000 hectares de forêt et fit plusieurs victimes, on retrouverait, sur ce département, les mêmes niveaux de danger que dans la prévision feux de forêt du jour, à savoir 7 zones en niveau maximal « exceptionnel » et 2 zones en niveau « très sévère ». Les modifications dans l'échelle de danger concernent seulement l'appellation des niveaux 2 et 3 (léger et modéré), désormais moins am-

bigüë, et la couleur des niveaux 1 (faible) et 4 (sévère). Elles rendent la nouvelle échelle plus explicite et plus claire, d'autant qu'une définition est désormais associée à chaque niveau. D'autre part, cet outil jusque là utilisé uniquement en région méditerranéenne, le sera maintenant aussi dans la région sud-ouest. La nouvelle échelle de danger est le fruit d'une réflexion commune entre les services de Météo-France\* et les États majors des zones Sud et Sud-ouest, concernées particulièrement par les incendies de forêt. Un pas important est ainsi franchi vers une harmonisation des outils et une meilleure lisibilité de la prévision de danger météorologique d'incendies sur le territoire français.

*\*Directions Interrégionales Sud-Est et Sud-Ouest*

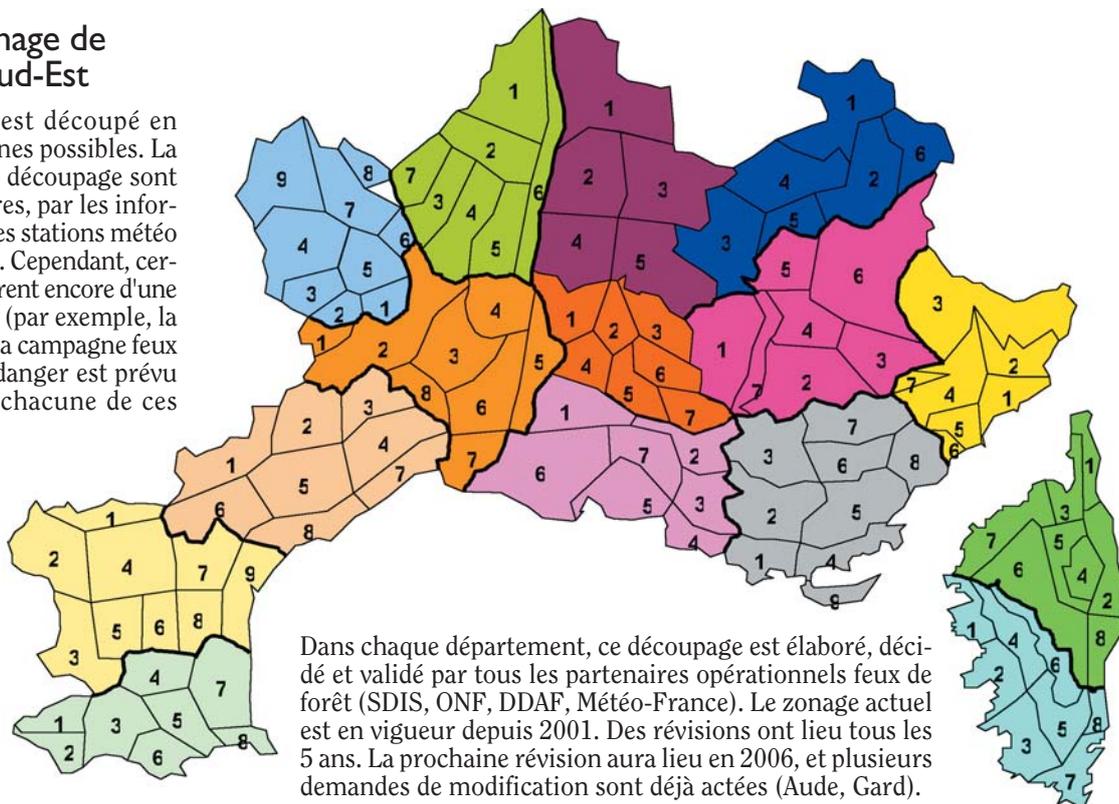
## Echelle de danger météorologique d'incendies de forêt – 2004

Zone Sud-Ouest et région méditerranéenne

niveau	appellation	couleur	définition
1	Faible		La zone est peu sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est très faible. L'éclosion d'un feu est improbable.
2	Léger		La zone est légèrement sensible au feu. Dans l'hypothèse où un feu prendrait, celui-ci se propagerait à une vitesse relativement faible.
3	Modéré		La sensibilité au feu de la zone augmente. Elle devient modérée. En cas de feu, celui-ci se propagera avec une vitesse modérée.
4	Sévère		La zone est sensible au feu. Deux cas principaux : – Le départ d'un feu est peu probable. Toutefois, en cas de départ, le feu pourrait se propager avec une vitesse élevée. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est élevée avec un vent fort. – Le danger météorologique d'éclosion est important. En présence d'une cause de feu, le départ de feu est probable. La vitesse de feu pourrait être assez forte. Ce cas est rencontré dans des situations où l'humidité de l'air est faible.
5	Très sévère		La zone est très sensible au feu. Le danger météorologique d'éclosion est élevé. Toute flamme ou source de chaleur risque donner un feu se propageant à une vitesse élevée.
6	Exceptionnel		La zone est extrêmement sensible au feu. Le niveau de sécheresse est extrême. Le danger d'éclosion est très élevé. Toute cause de feu risque de donner un feu de très forte intensité, se propageant à une vitesse extrêmement rapide.

## Carte du zonage de la région Sud-Est

Chaque département est découpé en zones, les plus homogènes possibles. La finesse et la justesse du découpage sont déterminées, entre autres, par les informations collectées par les stations météo qui maillent le territoire. Cependant, certains départements souffrent encore d'une couverture insuffisante (par exemple, la Corse, le Var). Pendant la campagne feux de forêt, un niveau de danger est prévu quotidiennement sur chacune de ces zones.



Contact :  
Jacqueline Bidet,  
coordonnatrice feux de  
forêts pour Météo France  
en zone méditerranéenne  
Tél. 04 42 95 90 33

Dans chaque département, ce découpage est élaboré, décidé et validé par tous les partenaires opérationnels feux de forêt (SDIS, ONF, DDAF, Météo-France). Le zonage actuel est en vigueur depuis 2001. Des révisions ont lieu tous les 5 ans. La prochaine révision aura lieu en 2006, et plusieurs demandes de modification sont déjà actées (Aude, Gard).

## Le retour d'expérience appliqué au débroussaillage réglementaire

**D**ans les Bouches-du-Rhône, le syndicat mixte « Grand Site Sainte-Victoire » a lancé à l'automne 2003 une campagne d'information sur le débroussaillage réglementaire auprès des résidents en s'appuyant sur des retours d'expérience. Ces derniers confirment que pour être efficace, l'information doit être concrète et bien ciblée. Dans cette optique le syndicat mixte a également engagé des actions de formations auprès des personnes relais, médiateurs de cette information de proximité.

Avant d'engager sa campagne, et pour la mener avec le plus d'efficacité possible, le syndicat mixte a choisi de recenser et évaluer toutes les actions conduites en matière de débroussaillage sur l'ensemble du territoire national. En complément, une enquête sociologique sommaire a été réalisée auprès des élus locaux, des différents partenaires et des habitants.

Ainsi, le Grand Site a pu évaluer le niveau d'information des différents publics sur son territoire, la motivation des acteurs locaux et proposer une démarche adaptée en fonction des retours d'expérience obtenus.

Dès septembre 2003, une phase expérimentale d'incitation forte au débroussaillage réglementaire a été lancée sur 6 communes tests. L'objectif princi-

pal est d'inciter au débroussaillage en informant *individuellement* les propriétaires. En effet, cette information de proximité, en apportant des conseils pratiques, des réponses concrètes permet d'obtenir des résultats.

En complément, un volet de formation de personnes relais (Comités Communaux Feux de Forêt, Associations environnementales, personnels municipaux, élus etc...) a été mis en place dans chacune des communes concernées.

Un classeur pédagogique -préalablement réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels- a servi de support aux formations. Des plaquettes destinées à être distribuées de façon ciblée lors des visites en porte à porte ont également été éditées (les retours d'expérience

confirment que la distribution systématique a très peu d'intérêt). Le dispositif est complété par des réunions publiques répétées dans chaque commune, des permanences en mairie, sur les marchés.

L'aspect novateur de la démarche provient de la prévention globale qui est réalisée. En effet les résidents sont informés à la fois sur le débroussaillage mais aussi sur la conduite à tenir en cas d'incendie. Ils reçoivent également des conseils pour ne pas mettre le feu involontairement. En effet, la cause d'incendie la plus fréquente dans les Bouches-du-Rhône est l'imprudence.

Contact : Julien ROMILLY  
Grand Site Sainte-Victoire Tél. 04 42 64 60 90

# Lu pour vous

## Bibliographie sur la Corse

disponible au centre de documentation

### ■ AMANDIER L., DUREAU R., JOFFRE L.M., et al.

Éléments pour un zonage agro-sylvo-pastoral de la Corse: un outil cartographique pour la mise en valeur.

Forêt méditerranéenne, 1982, n°1, p.13-24

### ■ BARRY J.P., MANIÈRE R.

Histoire et végétation d'une commune rurale corse de la vallée du Tavignano: Poggio di Venaco, de 1843 à nos jours. Université de Nice. 20 p.

### ■ BERTHET-BONDET C.

Ateliers « Technologie et développement »: compte rendu de l'atelier « mise en valeur des espaces sylvo-pastoraux » Forêt méditerranéenne, 1980, n°2, p.219-227

### ■ BOURCET J.

Aperçu sur deux siècles d'histoire forestière en Corse. Revue forestière française, 1996, n°6, p.563-580

### ■ CASANOVA J.B.

Un service « pastoralisme et prévention des incendies » sur l'ensemble de la Corse. Parc naturel régional de la Corse; 1993. 18 p.

### ■ CASANOVA J.B., JOFFRE R.

Une expérience concluante d'amélioration pastorale et de lutte contre l'incendie à Poggio di Venaco. Bulletin de la société des sciences naturelles et historiques de la Corse, 1983, p.13-69

### ■ CEMAGREF

Dossier sur les feux de forêts en Corse. 1980, 34 p.

### ■ CERUTTI F.

La Corse, île de feu. Revue forestière française, 1990. P.46-56

### ■ COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE; PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA CORSE.

Recherche d'une alternative pour une gestion rationnelle de l'espace. 1992. 28 p.

### ■ DE MONTGOLFIER J., NATALI J.M.

Le patrimoine du futur. Approches pour une gestion patrimoniale des ressources naturelles. Economica, 1987. 248 p.

### ■ GERI C., GOUSSARD F.

Dynamique des essences forestières dans les zones d'activité rurales. Ecologia mediterranea, 1980, n°6, p.115-133

### ■ JOFFRE R.

Réflexions sur le feu pastoral en Corse. Parc naturel régional de Corse, 1982. 29 p.

### ■ MISSION MÉDITERRANÉE/SODETEG.

Étude d'aménagement sylvo-pastoral du plateau du Coscione Corse du Sud. 1979. 120 p.

### ■ MSIKA B., HUBERT B.

Colloque Agriculture et Forêt en région méditerranéenne française, 27-28 Octobre 1987, Le Pradet, Var. Ministère de l'Agriculture et Inra. 1987. 69 p.

### ■ MURACCIOLE M.

Pour une nouvelle politique de prévention des incendies dans le bassin du Fangu. (Filosoma-Marsulinu). Parc naturel régional de Corse, 1982. 64 p.

### ■ NAPOLEONE C., RAYMOND V., MORGE D.

Rapport d'étape sur le diagnostic foncier en Corse; Cemagref. 2000. 37 p.

### ■ PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE.

Vers de nouvelles méthodes de gestion de l'espace rural en Corse. Innovation et vulgarisation. 1995. 72 p.

### ■ PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE

La politique de prévention des incendies à mener en Corse: contribution au débat. 1995. 26 p.

### ■ PARC NATUREL RÉGIONAL DE CORSE.

Des agents pastoralistes en Haute-Corse: propositions. 1992. 15 p.

### ■ RÉGION DE CORSE.

Colloque sur la protection de l'espace naturel contre les incendies.

Rapport de synthèse. 1982. 41 p.

### ■ SOULÈRES O.

Les incendies de Haute-Corse, Revue forestière française, 2000, n°5, p.401-404

## Photothèque en ligne

Si vous cherchez à illustrer vos rapports et plaquettes d'information, la photothèque est à votre disposition; vous pourrez y trouver des photos sur tous les thèmes relatifs à la forêt méditerranéenne et aux incendies: paysages, essences forestières, équipements DFCL, feux, engins de lutte...

Vous pouvez effectuer votre sélection de photos depuis votre poste de travail. Il suffit, via l'internet, de taper l'adresse suivante et de vous laisser guider

<http://fomedi.aix.cemagref.fr/>  
le nom: **user\_photo**  
le mot de passe: **montaigu**

Contact: Catherine Tailleux  
[catherine.tailleux@cemagref.fr](mailto:catherine.tailleux@cemagref.fr)  
Tél.: 04 42 66 99 64

## Débroussaillage : l'auto-diagnostic

Afin d'inciter les propriétaires à débroussailler, l'Entente interdépartementale en vue de la protection de la forêt contre l'incendie vient de réaliser un questionnaire destiné aux habitants résidant en forêt. L'objectif est de les amener à évaluer eux mêmes le niveau de sécurité de leur habitation et à engager les travaux de débroussaillage nécessaires pour la mise en conformité.

Contact: Fahrid Kaced 04 42 60 86 50

## Info DFCL

Bulletin du centre de documentation « forêt méditerranéenne et incendie »

Cemagref – Le Tholonet, B.P. 31,  
13612 Aix-en-Provence cedex 01, France  
Tél. 04 42 66 99 64

Courriel: [catherine.tailleux@cemagref.fr](mailto:catherine.tailleux@cemagref.fr)

Rédaction en chef  
**Catherine Tailleux**

### ABONNEMENT

Pour recevoir gratuitement ce bulletin, envoyez vos coordonnées à l'adresse ci-dessus.

édité avec la participation financière de:

